



Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat 2011
devant le Conseil général du Cantal - 29 juin 2012
Canevas d'intervention du préfet

"Seul le prononcé fait foi"

L'Etat local mobilisé au service du Cantal

Merci M. le Président, Mmes et MM. les conseillers généraux, de m'accueillir pour ce deuxième rendez-vous de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat dans le Cantal pour 2011.

C'est un honneur, et aussi un plaisir pour moi, partagés par les sous-préfets et les principaux chefs de service de l'Etat ici présents, de nous retrouver dans ce qui est un moment privilégié d'échange et de dialogue sur les orientations stratégiques des actions menées par l'Etat local.

Ceci me donne l'occasion de saluer l'état d'esprit partenarial qui imprègne les relations entre le Département, son président, ses élus, ses fonctionnaires et les services de l'Etat.

Il s'agit donc aujourd'hui de vous présenter, **avec franchise et, je l'espère, netteté**, un point d'étape sur l'action de l'Etat local, et en aucun cas un bilan.

Le maître-mot de mon intervention, c'est que l'Etat local est mobilisé pour mettre en application les instructions du Gouvernement et pour le service du Cantal.

Aux termes de l'article 20 de la Constitution, le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ; le gouvernement dispose de l'administration. Et l'action des fonctionnaires de l'Etat n'a pour finalité que de mettre en oeuvre avec loyauté, énergie et détermination les orientations arrêtées par le Président de la République et le Gouvernement.

Je m'échapperai du rapport pour me concentrer sur la dimension stratégique de l'action de l'Etat local à travers quelques coups de projecteur sur des points qui me paraissent importants : **Il faut répondre, de la manière la plus déterminée aux chantiers prioritaires (1) (la sécurité de nos concitoyens, le soutien de l'emploi, le redressement économique et la cohésion sociale), travailler à une meilleure structuration de l'action publique locale (2) et s'engager pour des actions structurelles (3) que sont les voies de communication, le soutien à l'agriculture et le développement durable.**

I - Répondre aux chantiers prioritaires

Il s'agit de la sécurité, de l'emploi, du redressement économique et de la cohésion sociale.

1. Premier domaine ! GARANTIR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

a) lutte contre la délinquance

Le Cantal reste l'un des plus sûrs de France (seulement + 77 faits en 2011 pour 3 052 faits enregistrés). L'action des services de sécurité a permis de révéler 383 infractions, un indicateur en progression de 54 faits par rapport à 2010, et d'élucider plus de 55 % des faits de délinquance contre 49 % en 2010, alors que le taux national d'élucidation est de 38 %. Ces données témoignent de l'engagement et de l'efficacité des policiers et des militaires de la gendarmerie au service de la sécurité des Cantaliens.

Néanmoins, l'une des principales zones d'ombre dans ce bilan reste la persistance des cambriolages. J'avais arrêté un plan d'action de lutte contre les cambriolages en février 2011. Ce plan, caractérisé par une adaptation des moyens et des modes d'intervention, mais également basé sur l'organisation de réunions de sensibilisation et de prévention par les référents sûreté de la DDSPP et de la gendarmerie, a permis d'enregistrer une baisse globale des cambriolages de 2,51 % et de – 12 % dans les locaux industriels et commerciaux.

Mais la hausse des cambriolages de résidences, avec 28 faits supplémentaires en 2011, persiste qui a nécessité le renforcement de l'action des forces de sécurité.

Depuis le début de l'année, nous enregistrons une baisse des cambriolages de plus de 34 %, soit 48 faits de moins.

b) une préoccupation : la montée de l'insécurité routière

Les chiffres de l'accidentologie ont évolué défavorablement au cours de l'année passée avec 22 tués sur les routes du Cantal. J'ai intensifié les opérations de prévention et de contrôle afin de lutter contre les principaux facteurs que sont la vitesse, les refus de priorité et l'alcool. Une légère amélioration est enregistrée pour les cinq premiers mois de l'année, à l'exception des excès de vitesse qui progressent.

Par ailleurs, les mesures prescrites par le comité interministériel de sécurité routière ont été mises en oeuvre localement :

- ▲ le déploiement de 4 nouvelles cabines radar ;
 - RD 920 – Senilhes
 - RD 922 – Meallet
 - RN122 – Saint-Mamet-la-Salvetat et Saint-Etienne-de-Maurs

Ce déploiement s'est poursuivi en 2012 avec la mise en service de 2 cabines radar discriminant sur l'A75 à hauteur de Massiac et Saint-Poncy.

- ▲ la mise en place des **radars pédagogiques** (25 prévus) en remplacement des panneaux d'annonce des cabines radar. A ce jour, sur les 15 cabines radar en service dans le Cantal, seules 3 d'entre

elles ne sont pas encore annoncées par des radars pédagogiques mais les panneaux d'annonce ont été maintenus.

Enfin, j'ai lancé, en ce début d'année, une campagne de sensibilisation des usagers sur les différents comportements facteurs de risque routier, avec en particulier la mise en place de 11 panneaux de type « silhouette » sur la RN122. Je souhaite, M. le Président, que le réseau routier départemental, qui représente 4 000 kilomètres de route, puisse accueillir une campagne de ce type et l'Etat serait un partenaire engagé dans un tel dispositif.

2. Deuxième domaine : SOUTENIR L'EMPLOI ET LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE

2.1 - La mobilisation pour l'emploi est une priorité

Sur un an, notre département enregistre une hausse du chômage de plus de 16%, dont plus de 20% pour les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans. Le niveau du taux de chômage du département, 6,6% au 1er trimestre 2012 contre 5,9 % l'année précédente, se dégrade depuis un an, en particulier sur le bassin d'Aurillac. L'intérim recule (712, en 2011, 512 en 2012).

Du 1er janvier 2011 au 30 juin 2012, ce sont plus de 1 957 contrats aidés qui ont été conclus dans les secteurs marchands et non marchands. Cet effort sera poursuivi, le gouvernement ayant décidé la création de 80 000 contrats aidés sur 9 mois au plan national (60.000 CAE / 20.000 CIE) pour poursuivre la mobilisation pour l'emploi. L'enveloppe pour le second

semestre de CAE et de CIE devrait être abondée. Je vais relancer toutes les collectivités, notamment celles qui n'ont pas encore embauché de CAE ou qui ont des contrats qui arrivent à échéance.

Désormais, je **concentrerai ces contrats sur les seniors et les chômeurs de longue durée**. Il faut amplifier nos efforts sur l'alternance pour les publics jeunes, qui devraient aussi bénéficier des mesures d'exonération de charges qui seront accordées au titre du futur contrat de génération, qui sera examiné lors de la conférence sociale de juillet. Nous devons rester vigilants sur le bon niveau de l'apprentissage : l'année 2011 a été marquée par le bon niveau des contrats d'apprentissage (616). Seuls les contrats de professionnalisation enregistrent sur la même période une progression de 18%, mais il convient de relativiser ce taux, les volumes restant faibles, de 22 à 26 contrats sur 12 mois glissants. Un plan national et territorialisé, destiné à renforcer la promotion de l'alternance, va être mis en place, qui mobilisera les acteurs des SPEL sous l'autorité des sous-préfets avec la DIRECCTE et Pôle Emploi. Je sais pouvoir compter sur vous, comme sur l'ensemble des acteurs socio économiques, pour soutenir et démultiplier nos démarches ; il s'agira notamment de :

- ✧ relancer les entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations au titre de la contribution supplémentaire à l'alternance ;
- ✧ multiplier les rencontres des branches professionnelles sensibles au recours à l'alternance pour favoriser le développement de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation, et œuvrer au bénéfice de la résorption des difficultés de recrutement ;

2.2 - Accompagner les entreprises et anticiper les tendances

Le ministre du redressement productif a mis en place une force de veille stratégique et de négociation territorialisée, pilotée par les commissaires au redressement productif, placés sous l'autorité des préfets de région et destinée à renforcer la réactivité de l'Etat pour accompagner les entreprises pouvant rencontrer des difficultés. Le **commissaire au redressement productif** de l'Auvergne, qui va être bientôt désigné, aura un rôle d'ensemblier pour élaborer des solutions adaptées, en mobilisant une large palette d'outils incluant les outils de l'Etat, des opérateurs, des collectivités territoriales et du secteur privé.

Son action se conjuguera aux dispositifs déjà en place sous mon autorité ; il s'agit notamment du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et du comité des chefs des services financiers (CCSF), présidé par M. GINET (ils ont notamment permis en 2011 de contribuer au redressement de l'entreprise ABEIL et d'octroyer des plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales, représentant plus de 580 emplois).

J'ai mis en place, au début de l'année, une cellule départementale de veille des entreprises dans un format resserré et strictement confidentiel, afin de coordonner l'action publique en faveur des secteurs ou entreprises en difficulté, favoriser l'échange d'informations.

Ces outils que je coordonne nous permettent d'anticiper, d'évaluer et de hiérarchiser les situations à risque, leur rôle va être fondamental dans les mois à venir pour nourrir le travail du commissaire au redressement productif et resserrer notre réseau d'alerte.

Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur le détail du dispositif efficace d'aide au développement et à la création d'entreprises que constitue le Pacte Cantal, ni sur les rencontres d'entreprises que j'organise avec OSEO, Pôle emploi, la Direccte, la DDFIP, afin de répondre aux questions des entrepreneurs, leur exposer la palette d'outils d'aides mobilisables, et faciliter les mises en relation d'acteurs.

3^{ème} domaine : POURSUIVRE L'ACTION DE COHESION SOCIALE

Cette action s'est notamment concentrée en 2011 sur le financement de logements sociaux, la mobilisation des crédits de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat ciblés sur le déploiement du programme « habiter mieux », la poursuite du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération d'Aurillac, et des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

En 2011, les aides publiques accordées sous la forme de prêts locatifs (PLUS, PLAI, PLS) ont assuré le financement de plus de 240 logements sociaux locatifs, suivant trois priorités : le ciblage sur les communes en déficit de logements sociaux, l'hébergement des personnes âgées dépendantes et handicapées et le logement des étudiants à Aurillac.

Le déploiement du programme national « habiter mieux », financé notamment par l'ANAH, et axé sur l'aide aux propriétaires privés pour lutter contre la précarité énergétique, a permis en 2011 de doubler le nombre de logements aidés prévus, ceux-ci passant de 43 à 89, dont 76% dédiés aux propriétaires occupants modestes. Le contrat local d'engagement, que nous avons signé en novembre dernier, Monsieur le Président avec d'autres partenaires locaux, traduit notre engagement collectif sur un objectif ambitieux et vital pour le département, à savoir traiter plus de 750 logements d'ici fin 2013.

Autre objectif ambitieux que nous partageons, celui de la couverture du département en opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ; depuis 2004, 24M€ ont été financés par l'ANAH à ce titre, et le début de l'année 2012 a vu la concrétisation de nouvelles OPAH, celles des communautés de commune de Cère et Rance et de St Flour.

Egalement, l'Etat a versé près de 500 000 euros au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération d'Aurillac depuis sa conclusion en 2007, contractualisation qui se poursuit jusqu'en 2014.

Au delà de ces opérations, l'action de l'Etat en matière de logement a concerné aussi l'habitat indigne et la prévention des expulsions locatives.

L'action en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, s'est inscrite dans le cadre du plan solidarité grand âge, du plan alzheimer, et du plan de créations de places pour handicapés. Sur ce dernier point, l'Etat a financé en 2011 les allocations adultes et enfants handicapés à hauteur de 18M€, enjeu majeur dans notre département (+ de 160M€ en Auvergne), comme sur le plan national (des dépenses en hausses-7Md€ en 2011-du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation du montant des allocations), qui compte un taux d'accord de 85,1% contre 71% au niveau national.

Enfin, et dans un contexte de stagnation de l'emploi, il faut souligner les **bons résultats du dispositif de l'insertion par l'activité économique** à travers notamment les chantiers et ateliers d'insertion, dispositif qui offre 267 places conventionnées sur les 3 bassins d'emplois du département. C'est une piste que nous devons exploiter, l'essentiel des salariés étant à leur sortie en situation d'insertion.

II - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA DYNAMIQUE DE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS CONCERTEES DEDIEES A UNE STRUCTURATION OPTIMALE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Une meilleure structuration de l'action publique locale est nécessaire et cela dans 4 domaines : l'intercommunalité, la gouvernance de l'eau, l'assainissement et le désenclavement du territoire.

2.1 - Sur l'intercommunalité, le schéma départemental de la coopération intercommunale que j'ai arrêté le 26 décembre dernier est un **camp de base, un socle qui mérite réellement d'être amélioré**. Il n'y a plus de communes isolées et 1/5 des syndicats vont être dissous. Et j'espère qu'une solution intercommunale sera trouvée sur la gestion du ski nordique. Il serait anachronique de retourner à une gestion communale. La carte des intercommunalités n'a pas évolué pour de multiples raisons que vous connaissez. **Je n'en suis pas satisfait et je le dis, sans détour**. Il est constant que des petites intercommunalités n'ont pas les ressources fiscales et financières suffisantes pour donner du crédit à leurs ambitions. Il est constant que les financements européens, nationaux et régionaux vont s'orienter vers des EPCI de taille suffisante, sans compter que doit être prise en compte la règle de participation minimale de 20% du maître d'ouvrage public. Des évolutions sont encore possibles, ici ou là, la CDCI y a été favorable, ici ou là, pour passer à des territoires de projet conséquents, y compris à l'échelle interdépartementale.

A la rentrée, et selon les vœux de la CDCI, je mettrai en place des groupes de travail pour examiner les possibilités d'avancer (dans le délai fixé par la loi RCT : 30 juin 2013).

2.2 - La gouvernance de la ressource en eau potable

La gestion de l'eau potable dans notre département se caractérise par sa **balkanisation**, la multiplicité des ressources captées et le morcellement de la distribution. Certes, cette situation a des causes structurelles telles la

dispersion de l'habitat, les données topographiques et hydrologiques du territoire. Ces données structurelles se doublent de l'éparpillement des modes de gestion du service public de l'alimentation en eau potable qui nuit à la fiabilité quantitative et qualitative du service et prive le département d'une structuration optimale des unités de gestion pour promouvoir des outils de mutualisation et favoriser une procédure de convergence des prix, levier majeur de financement des systèmes.

Monsieur le Président, dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable vous avez soutenu l'engagement de **plans locaux de production et de distribution de l'eau**, porteurs de programmes opérationnels d'optimisation des services. Le programme avance, il a permis en particulier de faire progresser la connaissance et la définition des actions nécessaires, et surtout la prise de conscience par les élus des enjeux en cause. Mais nous constatons que les propositions de **mutualisation ou de restructuration intercommunale** suscitent encore trop de résistances, **les approches de gestion demeurant centrées sur les intérêts communaux de court terme au détriment de l'efficacité du service et d'un intérêt départemental de long terme.**

Aujourd'hui, je me réjouis d'avoir initié avec vous, Monsieur le Président, une **réflexion sur ces questions de gouvernance et de mutualisation des services de l'eau** qui va se concrétiser par le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière de scénarii d'organisation sur deux sites expérimentaux, les communautés de communes de Montsalvy et de Murat, sous la maîtrise d'ouvrage du département.

2.3 - Un chantier majeur : la mise aux normes des dispositifs d'assainissement

La situation actuelle de l'assainissement dans le Cantal ne peut être considérée comme satisfaisante ; elle impose que des efforts soient faits :

- afin que la France respecte ses engagements européens : mise en conformité des stations et des réseaux d'assainissement aux normes fixées par la directive « eaux résiduaires urbaines » (ou directive ERU) et directive cadre sur l'eau (DCE),
- afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du Cantal, son environnement et plus particulièrement la qualité des eaux,
- et aussi parce que le Cantal est un département situé en tête de bassin – Lot, Dordogne, Loire – avec des cours d'eau à faible débit, donc avec une faible capacité de dilution de la pollution, dans un milieu récepteur très sensible et très vulnérable,

L'assainissement du Cantal se caractérise par :

- une pollution à traiter de l'ordre de 200.000 équivalents habitants,
- 20 % de la pollution traitée en assainissement non collectif,
- 50 % de la pollution traitée par un faible nombre – 14 – de dispositifs de traitement de grandes tailles (soit 5% du parc), qui représentent de ce fait un enjeu important,
- 30 % de la pollution traitée par un grand nombre – 385 – dispositifs de traitement de taille plus modeste, dont le fonctionnement et l'exploitation doivent être améliorés,

- les compétences « assainissement » sont exercées majoritairement en régie directe communale. **La qualité de l'exploitation pâtit de cette multitude d'exploitants et de la faiblesse des moyens des collectivités.**
- de nombreux systèmes d'assainissement sont soit incomplets, soit obsolètes : **l'on estime que 30 % des stations d'épuration du département ont à ce jour plus de 30 ans, alors que la durée de vie de ces équipements ne dépasse pas 25 – 30 ans.** Les réseaux de collecte sont encore trop souvent chargés en « eaux parasites permanentes », ce qui nuit aux performances des stations. La question du renouvellement de ces réseaux se surajoute au problème de la complétude des réseaux à effectuer.

Au-delà des seuls équipements se posent trois questions :

- la nécessaire révision de certains schémas d'assainissement permettant d'augmenter la part de l'assainissement non collectif,
- le niveau adéquat d'exercice de la compétence « assainissement »,
- profiter de la marge de manœuvre qu'offre le -relativement- faible prix moyen de l'eau dans le Cantal pour engager un programme d'investissement substantiel.

Certes, un programme ambitieux de travaux prévoyant mise aux normes et renouvellement des équipements obsolètes aura un coût, un coût élevé.

Mais la priorité aujourd'hui est d'engager une réflexion rapide sur les modalités d'un plan d'actions étalé dans le temps. C'est le sens de la réunion que j'ai tenue mardi dernier au cours de laquelle la DDT a présenté un état des lieux. Des réunions auront lieu à la rentrée avec tous les élus concernés, au niveau de chaque arrondissement.

Là encore, l'enjeu des mutualisations et de la structuration intercommunale se pose, d'autant plus que les subventions des agences de l'eau sont attribuées, en priorité, aux intercommunalités. C'est également une réflexion que nous devons conduire dans le cadre des critères d'attribution de la DETR, qui ne peuvent qu'être resserrés.

3 - L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES ACTIONS STRUCTURELLES : VOIES DE COMMUNICATION, AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Les projets d'infrastructure et le désenclavement

a) Le projet de la déviation de Sansac de Marmiesse et du contournement d'Aurillac, inscrit au programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) à hauteur de 36M€, avance. Le calendrier a été tenu strictement, respectant les différentes phases d'un projet d'aménagement, telles qu'elles sont fixées par la loi et la jurisprudence européenne et interne : la conduite de la concertation publique, le choix de la variante, la finalisation des études préalables et l'engagement des études détaillées de projet, qui doivent être légalement réalisées avant la DUP. On ne peut déroger au

respect du phasage de ce processus. L'autorité environnementale (le Conseil général de l'environnement et du développement durable) examine, en ce moment, le dossier et devrait rendre ses conclusions courant juillet. Nous verrons bien ce que sera sa position au regard de l'engagement des procédures de DUP et d'enquête publique.

La RN122, axe majeur de traversée du département, fera encore cette année l'objet de réflexions sur le lancement des études relatives aux aménagements possibles à hauteur de Polminhac et de Maurs.

b) Sur le réseau ferroviaire, la mobilisation du CPER et le déploiement du plan rail ont permis la réalisation de travaux de modernisation de la voie et de gain de temps à hauteur de 22,5M€, sur les tronçons Arvant-Aurillac et Neussargues-St Chely d'Apcher et Aurillac-Figeac. En 2013-2014 des travaux sont prévus avec le confortement des berges de l'Alagnon, les travaux sur le viaduc d'Aurillac.

c) Enfin, la ligne aérienne, Aurillac-Paris, véritable poumon économique du département, seule ligne d'aménagement du territoire national qui bénéficie d'une participation exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 63%, a enregistré en 2011 une fréquentation de 25 000 passagers, soit le niveau escompté à l'horizon 2014.

Autre fait saillant : J'ai demandé et obtenu du ministère chargé des transports que soit diligentée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable une **étude sur le désenclavement du Cantal**. Deux inspecteurs généraux du développement durable sont à pied d'oeuvre

depuis un mois et ont entamé leurs consultations, en vue de la production de leur rapport en octobre. Pourquoi cette étude ? Ma conviction s'est renforcée que l'enclavement du Cantal, ou pour être plus précis la représentation de cet enclavement, constitue aujourd'hui son principal handicap, traduit notamment par la baisse démographique constante. Cet enclavement concerne l'ensemble des moyens de transport, qu'il s'agisse de la route, du rail et de l'aérien. Le bassin aurillacois, seule préfecture de métropole à plus d'une heure de route d'une autoroute, et à 6h de Paris, est sans conteste le plus enclavé du Massif central.

Je suis convaincu qu'une action résolue doit être menée pour remédier à cette situation. En 2009, l'étude transports, déplacements et communications pour le massif central réalisée par l'association pour le développement économique et industriel du Massif central (ADIMAC) avait mis en exergue plusieurs points, le maintien de la ligne aérienne vers Paris, l'amélioration de l'accessibilité à Clermont, Brive et Toulouse, qu'il s'agit aujourd'hui de réescompter au regard des besoins, et des fonctionnalités.

Il faut aller plus loin, avec une réflexion qui appelle deux approches :

- ▲ une approche économique : poser la question de l'enclavement, ce n'est pas seulement une question de voies de communication, c'est aussi poser la question de l'attractivité du territoire, de ses capacités productives, de son image voire de son organisation touristique de son image aussi ;

- ▲ une approche d'aménagement du territoire par le portage du projet par l'ensemble des acteurs, Etat, Conseil général, Conseil régional notamment, et cela au pluriel avec les régions Midi Pyrénées et Limousin ; dans la mesure où le projet de désenclavement du Cantal doit être pris dans une réalité territoriale plus vaste, qui concerne l'ensemble du territoire compris dans le polygone formé par les 3 autoroutes A20, A89, A75, et la RN88, et élargie aux questions d'intermodalités et de projets économiques.

A terme, l'enjeu de cette étude sera bien de **poser un diagnostic**, de mobiliser des moyens, forcément **limités** qui répondent directement à des besoins structurels majeurs pour notre département comme la poursuite du désenclavement et la capacité de tirer parti des nouvelles technologies de l'information pour soutenir notre continuité territoriale. Le « désenclavement numérique » passe aujourd'hui par le très haut débit, pour lequel l'Etat mobilise plus de 35M€ afin de couvrir les zones sur lesquelles les partenaires privés ne se positionneront ; Cette thématique, M. le Président, nous a réunis en avril dernier avec le président du Conseil régional et sa gouvernance partagée entre la collectivité régionale et l'Etat, la mobilisation effective des acteurs, nous donnent des pistes pour le traitement du désenclavement en matière d'infrastructures.

J'aborde ici le dernier chapitre de mon intervention qui concerne les enjeux agricoles et environnementaux du département.

3.2 - Le soutien à l'agriculture

La réorientation de l'actuelle PAC en faveur des zones d'élevage a permis de majorer de 7% les soutiens financiers à l'agriculture, qui s'établissent à 181M€. A ce soutien s'ajoutent les mesures d'accompagnement de projet (aide à la diversification agricole : 457.000€, aide aux CUMA : 200.000€, DJA : 2,3 M€, plan de modernisation des bâtiments d'élevage : 3,74 M€). Mes services, notamment la DDT, se sont mobilisés pour garantir un soutien conjoncturel à l'agriculture, comme les aides exceptionnelles sécheresse attribuées à plus de 93% des exploitants ayant déposé un dossier d'indemnisation (3.800 dossiers indemnisés, 16M€), les mesures destinées à aider les agriculteurs les plus touchés par les dégâts causés par les rats taupiers (sous forme de prise en charge des cotisations sociales + exonération TFNB à hauteur de 2,3 M€ pour 847 exploitants), et l'ensemble des dispositifs d'accompagnement développés dans le rapport, destinés à accompagner notre agriculture.

Un autre motif de satisfaction réside **dans le succès de l'export de la filière viande bovine** : l'exportation a progressé de 10% par rapport à 2010. Le prix du jeune bovin mâle atteint presque 2,2 €/kg vif en Salers pur et 2,5€/kg vif en Salers croisé, soit un niveau quasiment historique. Ce succès a reposé sur le dynamisme de la filière professionnelle de la viande bovine (5.161 bovins vivants exportés vers les pays tiers à l'UE) et sur le soutien de l'Etat au travers du GIE export. Il repose aussi sur la maîtrise sanitaire, le maintien scrupuleux de la confiance sanitaire que conduit la DDCSPP.

Dans ce domaine, je fonde aussi beaucoup d'espoir sur le projet de marché au cadran de Mauriac, un dossier qui avance.

La valorisation des fromages AOP a été soutenue : Pour garantir des prix rémunérateurs. Aussi pour des actions de promotion, de communication : près de 10 M€ ont été alloués à celles-ci depuis 2009. Aujourd'hui, la filière travaille sur un dispositif de remplacement de la CVO par un mécanisme conforme aux dispositions du Paquet Lait. Ces discussions avancent !

Ma relation avec les dirigeants agricoles est constante. En mai dernier, j'ai tenu une table ronde avec eux, dans la discrétion, devoir de réserve oblige. Ont été mis sur la table les différentes attentes et les enjeux structurels : la structuration des filières, la diversification des revenus (par le biais notamment de la production d'énergies renouvelables), une réflexion sur les conditions de l'installation (création d'un observatoire du foncier), le maintien des surfaces en herbe, la prise en compte raisonnée de mesures environnementales. Les réflexions et propositions dégagées de cette table ronde ont été transmises au ministère de l'agriculture.

3.3 - Le développement durable

Ce dernier point me permet de faire le lien avec la **transition énergétique**, thématique aujourd'hui au cœur de l'action du Gouvernement, avec notamment pour défi le développement des énergies renouvelables. Dans ce domaine je constate que plusieurs projets sont opérationnels, le Cantal

étant le premier département d'Auvergne producteur d'électricité d'origine éolienne avec une puissance installée de 65,5MW. Notre département est également en pointe en matière d'énergie photovoltaïque. Des zones de développement éolien (ZDE), que nous connaissons puisque deux zones sont autorisées dans le Cezallier et la Chataigneraie, permet aux collectivités territoriales de reprendre la main par rapport aux promoteurs, et ainsi de mieux concilier gestion de l'espace et implantation d'éoliennes. Je formule le souhait que l'Etat, le Conseil général, les EPCI et les communes continuent à travailler ensemble sur l'articulation optimale entre le schéma départemental éolien et le schéma régional qui devrait être arrêté dans les jours prochains, pour permettre un développement cohérent de cette nouvelle source d'énergie, dans le respect, toutefois, de la protection des paysages.

La qualité de l'eau, la protection des zones Natura 2000, avec une 2ème liste de zones à arrêter, les trames bleues et vertes, la lutte contre la précarité énergétique des habitations constituent autant de thématiques sur lesquelles l'Etat doit agir en partenariat avec les acteurs locaux, pour leur donner une traduction concrète, et garante d'un développement équilibré. L'Etat local a structuré son action l'an dernier, avec la création de la Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) dont j'ai confié l'animation à la D.D.T.. De ces travaux est issu un plan de contrôle pluriannuel dans le domaine de l'eau.

D'autres enjeux sont à venir.

J'ai en tête l'exemple de la demande de labellisation « grand site de France » du Puy Mary, qui a reçu, hier, un avis favorable de la commission supérieure des sites et paysages ; c'est là l'illustration parfaite de mon propos, la labellisation reconnaissant un processus de valorisation, y compris touristique et de protection d'un site, résultat de la collaboration et de l'entraide sans faille depuis plus de 18 ans entre l'Etat et les collectivités. Je forme le vœu aussi que nous allions nos forces, dans une procédure longue et complexe, qui pourrait aboutir au classement au patrimoine mondial du viaduc de Garabit.

J'espère vous avoir convaincu de ma volonté d'avancer avec vous, au service de ce territoire et de ces habitants. Le Cantal dispose de nombreux atouts, et ses faiblesses, si elles ont appréhendées collectivement et avec réalisme et sérénité, sont très largement surmontables. Sa situation requiert la mobilisation du monde politique et économique, au delà des sensibilités, une certaine unité d'action face à des dossiers difficiles, dans un univers budgétaire contraint. Je suis certain qu'ensemble, élus et fonctionnaires de l'Etat, nous saurons relever ces défis.

Je vous remercie pour votre attention et me mets à votre disposition, avec l'ensemble des chefs de service qui m'ont accompagné, pour répondre à vos éventuelles questions.